

Les AESH ont besoin de notre soutien !

Parce que leur profession n'est pas considérée,
parce qu'il n'existe toujours pas de vrai statut AESH
parce que la rémunération est indécente
parce que les conditions de travail sont dégradées

les AESH seront en grève jeudi 3 juin et se rassembleront à 11h devant la DSDEN de Digne-les-Bains.

Nous pouvons leur apporter notre soutien :

- en faisant **grève à leur côté**
- en alimentant la **caisse de grève** pour les aider dans leur mouvement.

Appel de l'intersyndicale éducation
des Alpes de Haute Provence

         

Toutes et tous en grève le 3 juin
avec les AESH
"pour la reconnaissance de notre métier"
RASSEMBLEMENT à 11h
devant la DSDEN de Digne
(inspection académique)

  

CAISSE DE GRÈVE

Comment soutenir ? Adressez vos dons, même si petits soient-ils, par chèque à l'ordre de Sud éducation 04 - Inscrivez la mention « Caisse de grève- Soutien aux AESH » au dos du chèque.

Où envoyer vos dons ? Syndicat Sud éducation 04 - Bourse du travail - 42 boulevard Victor Hugo - 04000 Digne-les-Bains.

Comment en bénéficier ?

Contactez-nous : admin@sudeduc04.org - 07 78 12 45 25
Syndicat Sud éducation - Bourse du travail
42 boulevard Victor Hugo - 04000 Digne-les-Bains.

(SUD éducation a déposé un préavis de grève afin le couvrir l'ensemble des personnels qui souhaiteraient se joindre au mouvement).

Rejoignez l'acte II de la mobilisation des AESH

Le 8 avril dernier, nous avons été des milliers à nous mobiliser pour dire non aux PIAL et revendiquer un vrai statut et un vrai salaire. Une nouvelle journée de grève est appelée par l'intersyndicale le jeudi 3 juin. Ce doit être encore plus fort et toutes les raisons de la colère sont là :

CONTRE LES PIAL ET LA MUTUALISATION

Depuis la rentrée 2019, les Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisé sont déployés et leur généralisation est prévue pour la rentrée 2022. Derrière cette réorganisation de notre travail présentée par le ministère de l'Éducation nationale comme un atout, les PIAL sont un outil du développement de la mutualisation et de la rationalisation des moyens. Nos conditions de travail s'en trouvent dégradées car nous accompagnons de plus en plus d'élèves sur un territoire géographique étendu, tandis que les conditions d'accompagnement des élèves sont elles aussi fortement impactées car ils et elles bénéficient de moins en moins d'heures d'aide humaine.

Le ministère compense les difficultés de recrutement sur notre dos, nous réduisant ainsi à une variable d'ajustement des politiques de l'école inclusive.



POUR UN VRAI STATUT, POUR UN VRAI SALAIRE

Les CDD de trois ans n'ont rien changé aux difficultés que nous rencontrons : c'est une institutionnalisation de la précarité de notre statut. Les revalorisations salariales mises en place dans plusieurs académies ne sont pas une victoire : nos salaires augmentent de seulement quelques euros sur l'ensemble de notre carrière. Le passage à 41 semaines annuelles ne permet pas de compenser le temps de travail invisible et permet aux académies d'organiser des formations hors temps scolaire, formation par ailleurs largement insuffisante à notre pratique professionnelle. Les moyens sont insuffisants pour nous protéger face à l'épidémie de Covid19.

Assez de mépris ! Notre rôle et nos pratiques pédagogiques et éducatives, en tant que professionnels de l'inclusion et de l'adaptation scolaire doivent être reconnus !

Pour la reconnaissance de notre métier !

JEUDI 3 JUIN, TOUTES ET TOUS EN GRÈVE ET EN MANIFESTATION !

SUD éducation revendique :

- la titularisation dans un corps de fonctionnaire de tou-te-s les AESH et la création d'un métier d'éducatrice-éducateur scolaire spécialisé-e, sans condition de nationalité ou de diplôme ;
- des réelles augmentations de salaires, l'accès à la prime REP-REP+ et la reconnaissance d'un temps plein à 24h d'accompagnement plus les heures connexes ;
- la mise en place partout sur le territoire d'une véritable offre de formation, initiale avant le début de tout accompagnement et continue tout au long de la carrière. La réadaptation permanente qu'exige notre métier ne peut s'en dispenser.